

AVIVO suisse

Association suisse de défense et de détente des retraités

Résolution de l'AG des délégués du 22 mai 2019

Pour l'AVS, l'AVIVO ne veut pas de mesures qui font du mal

Les résultats du vote du 19 mai à peine connus, voilà les cassandres et le Conseil fédéral qui annoncent des restrictions dans l'AVS, en appellent à « des mesures qui font du mal » comme l'augmentation de l'âge de la retraite.

L'AVIVO s'y opposera farouchement.

En revanche, l'AVIVO

- Exige le respect de l'art. 112. Al 2 litt b de la Constitution fédérale qui parle de la couverture des besoins vitaux par l'AVS.
- Demande d'élargir l'assiette des cotisations AVS en prélevant des cotisations sur tous les revenus financiers, comme les gains financiers.
- Soutient l'augmentation de la participation de la Confédération aux coûts de l'AVS.
- Affirme que l'AVS doit être prioritaire dans le développement de la prévoyance vieillesse et de son financement car son système par répartition est plus sûr et pérenne que celui par capitalisation du 2^{ème} pilier.
- Refuse toute augmentation de l'âge de la retraite.
- Demande que le Conseil fédéral rembourse sans attendre les 12 milliards restant de l'emprunt exigé du Fonds AVS pour financer l'AI.

Sion, le 22 mai 2019

AVIVO suisse

Association de détente et de défense des retraités

60, av. de Béthusy 1012 Lausanne

avivo-ch.ch

avivo.suisse@gmail.com